

servir, déjà à plusieurs reprises de mon dossier.

EXPLICATIONS DONNEES

Je fus appelé, notamment, à fournir des explications devant la commission d'enquête sur certaines dépenses de courtoisie faites par des fournisseurs auprès d'employés ou de contrôleurs de la marine. J'ai pu, grâce à mes documents, établir que sous mon ministère, ces tentatives, rares je le constate, avaient été aussi sévèrement punies que par aucun autre de mes prédécesseurs.

L'AFFAIRE D'UNIEUX

Concernant l'incident d'Unieux, M. Thomson a fait les déclarations suivantes : « Il ne s'agit, dit-il, que d'une maladresse d'un employé subalterne de M. Ménard-Dorian. »

Le contrôleur délégué par la marine pour surveiller les travaux exécutés dans l'esine avait été obligé, à la fin du mois, de faire de continuels voyages aux ateliers. Ayant appris par hasard que ces frais étaient à la charge du contrôleur, le chef du personnel de M. Ménard-Dorian crut bien faire en remettant à titre de dédommagement à l'occasion du nouvel an, une petite indemnité au fonctionnaire.

Celui-ci, du reste, fut sur le moment si peu indigné que c'est seulement le 10 janvier, c'est-à-dire quatre jours plus tard, qu'il arriva à ses chefs pour les aviser de la tentative de corruption (?) qu'il aurait subie.

Lié personnellement avec M. Ménard-Dorian, afin que l'enquête sur cet incident fut menée aussi sévèrement, je m'abstins de paraître en confiant la direction à mon chef de cabinet.

M. Dupont reconnut bientôt la bonne foi entière de l'industriel et le peu d'importance de l'incident.

Si les lettres ayant trait à cette affaire ont été, par mégarde, publiées avec les doubles contenants mon dossier, c'est que ces pièces étaient épinglées dans une lettre de M. Ménard-Dorian, d'un caractère tout à fait personnel et que nous crûmes, dans notre hâte, emporter seulement une lettre privée.

Vous voyez que ce prétendu scandale sera faiblement révélu, vu qu'on n'a pu en tirer que des proportions qui lui conviennent réellement.

M. DUPONT ET LA SOCIÉTÉ D'UNIEUX

Sous la signature de M. Gustave Téry, l'« Eclair » publie la note suivante : « Si M. Dupont, comme on l'en accuse, a fait tout ce qu'il a pu pour assurer l'unité aux fournisseurs de la marine en leur permettant de faire de la corruption, il reste à savoir quels ont été ses mobiles. On pourrait rechercher par exemple... et je ne permets d'indiquer cette piste aux reporters curieux... si M. Dupont et ses proches n'avaient pas des intérêts dans des sociétés métallurgiques — soupçonnées de malversations. »

Je crois pouvoir affirmer que la question a été posée devant la commission d'enquête.

La carrière de M. Dupont

M. Dupont (André-Simon-Eugène) a quarante-trois ans ; né le 8 février 1866, il est entré à l'École polytechnique en 1884 et est devenu l'un des premiers rangs, comme élève du génie maritime. Sous-ingénieur de 2e classe en 1888, il était ingénieur en chef de 2e classe lorsque M. Thomson, à son arrivée au ministère de la marine, en janvier 1905, le prit comme chef de cabinet de M. Thomson, en octobre dernier. Pendant son séjour au ministère, M. Dupont a été nommé ingénieur en chef de 1re classe (grade de capitaine de vaisseau) et officier de la Légion d'honneur.

Une question du « Rappel »

Le « Rappel » publiait mardi matin, avant que le nouveau scandale ne fût connu, l'article suivant sous le titre : « Les Mystères de la Marine » :

« M. Picard, l'honorable conseiller d'Etat, législateur au Sénat de Colberg, avait été son prédécesseur, le très honorable M. Thomson, travaillant au ministère de la marine autant qu'il n'est beaucoup plus qu'un temps où il était ministre ? »

« Tous les soirs, paraît-il, après le départ de M. Picard, M. Thomson arrive rue Royale et il s'y livre, en compagnie de M. Dupont et de M. Athalin, à une besogne

mystérieuse qui l'absorbe pendant de longues heures.

« Pourquoi tout ce mystère ? Et quel est donc ce travail secret ? »

GRAVE MALFAÇON

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE RECLAME DES POURSUITES CONTRE LE SERVICE DU CONTROLE

On assure que parmi les faits découverts par la commission d'enquête de la marine et auxquels celle-ci attache une importance particulière, figure le suivant : Une compagnie métallurgique du centre de la France avait reçu une commande de tôles d'une teneur spéciale pour torpilleurs et avait livré ces tôles dans une qualité inférieure à celle prévue dans les conditions du marché, ce qui avait présenté les plus graves inconvénients au point de vue de la résistance de nos bâtiments.

Le représentant de cette compagnie, interrogé par la commission, aurait déclaré que les tôles livrées pouvaient, en effet, n'être pas absolument conformes au type commandé, mais que les responsabilités devaient incomber au contrôle de la marine, qui avait accepté sans observation la livraison.

La commission se serait étonnée de ce fait et dans les conclusions déjà arrêtées, elle demande à ce sujet des sanctions contre le service compétent.

Le procès de MM. Empis et Téry

A la suite de la publication dans un journal du matin d'une interview de M. Téry, au sujet des articles de M. Téry dans l'« Eclair », la Société métallurgique de l'Arrière a décidé de poursuivre pour diffamation M. Empis et M. Téry.

L'affaire a été appelée cet après-midi devant la 9e chambre du tribunal correctionnel.

Après accord entre Maitres Joseph Hild, conseiller de M. Fernand Labori, avocat de la Société, et Maitres de Moro-Giafferi et Paul Ougier, pour MM. Téry et Empis, l'affaire a été renvoyée au 16 juin.

Le Trafic des Grâces

Les parlementaires mis en cause, se défendent d'avoir été en relations avec Marx.

Paris, 26 mai. — Nous avons dit que dans le dossier du capitaine Marx figuraient les recommandations d'un certain nombre de parlementaires. En outre, des journaux ont publié les noms d'une vingtaine de sénateurs ou députés qui auraient donné leur signature pour appuyer la candidature du capitaine au poste de juge-rapporteur près le Conseil de guerre de Paris.

Comme nous l'avons déjà rapporté dans les explications, les parlementaires mis en cause déclarent, les uns qu'ils ont vu le capitaine Marx dans des banquets, les autres que sans le connaître personnellement, ils ont joint leur signature à celles de leurs collègues sur la lettre de recommandation envoyée au ministère de la guerre.

C'est ainsi que M. Mougeot, sénateur de la Haute-Marne, affirme qu'il n'a jamais vu le capitaine Marx.

Si par le plus grand des hasards, dit-il, et contre ma conviction absolue, ma signature se trouve au bas d'une recommandation concernant le capitaine Marx, cette signature, je l'affirme, n'a pu être donnée par moi que pour appuyer la demande d'un ou de plusieurs collègues dont le protégé m'était totalement inconnu.

M. Mascou, sénateur de la Seine, dit que le capitaine Marx faisait partie du Cercle républicain de l'avenue de l'Opéra, mais qu'il ne lui a jamais parlé. Il a reconnu avoir signé pour le croix du Bénin, sur la demande du président d'une section du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

M. Petitjean, sénateur de la Nièvre, a fait la connaissance du capitaine à un dîner ; il a recommandé pour les palmes académiques.

M. Louis Martin, sénateur du Var, déclare qu'il a vu le capitaine Marx à Amiens, mais il ne se rappelle pas l'avoir recommandé.

M. Réveillaud, député de la Charente-Inférieure, reconnaît qu'il a apostillé la demande du capitaine Marx. « Pourquoi ne l'aurais-je pas fait ? ajoute-t-il. Il m'a montré une demande apostillée par des gens fort honorables ; comment aurais-je suspecté son honneur ? »

M. Devèze, député du Gard, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, dit que le capitaine Marx est un homme de bien et qu'il a recommandé à la Chambre avec des amis communs. « Quelques mois plus tard, ajoute-t-il, j'ai reçu une réponse m'avisant que la demande formulée était favorablement accueillie ; je l'ai transmise au capitaine. Là se bornèrent nos relations. »

M. Deshayes, député de la Seine, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, dit que le capitaine Marx est un homme de bien et qu'il a recommandé à la Chambre avec des amis communs. « Quelques mois plus tard, ajoute-t-il, j'ai reçu une réponse m'avisant que la demande formulée était favorablement accueillie ; je l'ai transmise au capitaine. Là se bornèrent nos relations. »

M. Deshayes, député de la Seine, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, dit que le capitaine Marx est un homme de bien et qu'il a recommandé à la Chambre avec des amis communs. « Quelques mois plus tard, ajoute-t-il, j'ai reçu une réponse m'avisant que la demande formulée était favorablement accueillie ; je l'ai transmise au capitaine. Là se bornèrent nos relations. »

M. Deshayes, député de la Seine, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, dit que le capitaine Marx est un homme de bien et qu'il a recommandé à la Chambre avec des amis communs. « Quelques mois plus tard, ajoute-t-il, j'ai reçu une réponse m'avisant que la demande formulée était favorablement accueillie ; je l'ai transmise au capitaine. Là se bornèrent nos relations. »

M. Deshayes, député de la Seine, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

M. Besnard, député d'Indre-et-Loire, dit que le capitaine Marx est un homme de bien et qu'il a recommandé à la Chambre avec des amis communs. « Quelques mois plus tard, ajoute-t-il, j'ai reçu une réponse m'avisant que la demande formulée était favorablement accueillie ; je l'ai transmise au capitaine. Là se bornèrent nos relations. »

M. Deshayes, député de la Seine, dit également avoir mis sa signature sur la lettre de recommandation en faveur du capitaine, à côté de celles de plusieurs collègues.

A LA CHAMBRE

La Convention de l'Etat avec les Messageries Maritimes

MM. Berry, Tournade et Guernier font une vive critique du projet et demandent la mise en adjudication des services.

Paris, 26 mai. — La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Brisson.

M. Mille, élu à Moulins, est validé. L'ordre du jour appelle le projet de loi portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes pour l'exploitation de services de navigation d'intérêt général.

M. Georges BERRY critique le projet et demande la mise en adjudication des services. L'Etat donne aux Messageries une subvention de 16 millions aujourd'hui. Vous allez leur donner 17 millions, qui pourront être portés à 17 millions et demi si les bénéfices de la Compagnie ne sont pas suffisants et vous payerez en plus la prime de navigation sur cinq nouveaux vapeurs, ce qui portera la subvention à 18 millions.

L'Etat devient l'associé des Messageries et leur donne la garantie des emprunts qu'elles feraient.

M. ALLEMANE. — C'est le pillage des ressources nationales au profit d'une minorité.

M. Georges BERRY estime qu'il aurait fallu procéder à une adjudication. Il y avait eu des soumissionnaires qui possèdent un matériel double de celui des Messageries.

M. CHAUFFARD, rapporteur, défend le projet, mais il a été écarté avec les très sérieux sur la question financière et a renvoyé la délégation à son collègue des finances, qui seul a qualité pour parler avec précision en ces matières.

MM. Chausse, Dussest et les représentants de la municipalité parisienne s'étaient joints à leurs collègues de province, et à l'issue de l'entrevue, ils ont offert à ces derniers un banquet auquel tous ont tenu à assister.

Compléments ces renseignements en annonçant la formation d'un groupe interparlementaire sur ce sujet, de que M. Peytral en est nommé président provisoire.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le bureau du conseil municipal a reçu une délégation des maires représentant les villes de plus de 150,000 habitants, présentes par M. Herriot, maire de Lyon, qui lui a exposé la situation créée à ces villes par les dispositions de l'article 29 de la loi du 25 juillet 1893, concernant les dépenses de l'enseignement.

M. Herriot a soumis le texte d'une proposition tendant à ce que la délégation des représentants de ces villes, ainsi libellée :

« Article unique. — A partir du 1er janvier 1910, les traitements et suppléments de traitement du personnel enseignant dans les villes de plus de 150,000 habitants seront payés par l'Etat, qui recouvrera à cet effet de ces villes une part contributive équivalente à la somme payée par elles pour ces traitements en 1909, déduction faite du produit des centimes spéciaux qui leur était attribué par l'Etat à titre de subvention.

Cette part contributive diminuera chaque année d'un dixième, à partir de 1911. Soient l'article 29 de la loi du 25 juillet 1893 et toutes les dispositions contraires à la présente loi. »

Le bureau du conseil municipal a adhéré à ce texte et a décidé de joindre ses efforts à ceux des représentants des municipalités dans une démarche qui sera faite auprès de M. le ministre des finances pour faire triompher ces revendications qui figurent depuis longtemps dans le programme des élus de Paris.

L'incident Berteaux-de Belcastel

Paris, 26 mai. — L'incident Berteaux de Belcastel dont nous parlions hier, n'a pas eu de suite.

Quelques-uns de M. de Belcastel ayant déclaré qu'un simple malentendu avait fait naître l'incident, les quatre témoins ont reconnu que, dans ces conditions, il ne pouvait avoir un caractère offensant, et déclaré, d'un commun accord, qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

La crise minière en Angleterre

Les propriétaires de mines veulent réduire les salaires à dater du 1er juillet. — Une grève en perspective.

Londres, 26 mai. — Les propriétaires des mines des Galles du Sud ont fait paraître un manifeste dans lequel ils déclarent que l'application de la loi de huit heures dans les mines réduira l'extraction de charbon et augmentera le prix de revient. Ils annoncent leur intention de dénoncer dès le 1er juillet les anciens contrats, qu'ils ne peuvent plus, disent-ils, accepter dans les conditions nouvelles, particulièrement en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires. Les patrons s'empresment d'ajouter

« Tiens, pardi, c'est des choses qui s'acceptent. L'aubergiste parti vers sa cave, André s'agit et demanda : — Tout le monde va bien chez vous, mon brave Chéri ? — Oui, tout le monde, monsieur l'ingénieur. — Allons, tant mieux, tant mieux... Puis après un silence, pendant lequel André préparait ce qu'il allait dire, il dit : — Quel de nouveau dans le pays ? — Ma foi, pas grand'chose, des bricoles, quoi ! Des chicanes du maire et du garde champêtre ; le conseil qu'est divisé... — Comme à l'habitude ? — Ben sûr, puisqu'ils ne peuvent pas vivre sans se dégoûter des sottises. — Et dans les environs... les fermes ? — Ah ! les fermes ! Ca, par exemple, c'est pas la même chose, en ce d'un nouveau réplique Chéri en fixant l'ingénieur d'un regard indéfinissable. — Vraiment, où donc à la Fontaine-aux-charnes ? demanda André déjà troublé, malgré sa volonté de paraître calme. — Non, non, aux Fermes ! — Ah ! qui donc ? Cette interrogation, faite d'un accent avide, ne parut pas trop surprendre Chéri. Il reprit, jouant l'indifférence : — Préfère-tu que ça, vous intéresserait tout de même, après ça, je ne sais pas trop, pas vrai ? C'est qu'elle est gentille, pour sûr, la fille à Dallobois, vous savez bien, celle-là que vous avez sauvée du feu ? — Oui, eh bien ! lui est-il arrivé quelque chose ? — Ben, dame, on ne sait pas au juste. Ce qu'il y a de sûr et certain, c'est qu'elle est partie, la machine ! Elle a filé, la nuit, sans rien dire, et de

établi. Si le rapporteur et le ministre des finances arrivent à modifier ce qui paraît être l'avis de la majorité, ils auront accompli un joli tour de force. La séance de demain sera complètement absorbée par la suite de la discussion. Il reste à entendre les discours de M. de Belcastel et de M. de Belcastel pas à leur tour de parole. Il ne faut pas perdre de vue que pour achever la discussion générale, sans M. Chaurand, rapporteur, les quatre orateurs qui sont montés à la tribune aujourd'hui se sont prononcés pour le renvoi à la Commission.

Les dépenses scolaires

ET LES villes de plus de 150,000 habitants

Une délégation des municipalités au ministère de l'instruction publique

Paris, 26 mai. — M. Doumergue, ministre de l'instruction publique, a reçu ce matin une délégation des maires des grandes villes de France, accompagnés d'un grand nombre de sénateurs et de députés ; MM. Herriot, M. Chausse, Cadanel, Ledru, Thiery, etc. Etaient présents : le maire de Lyon et ses adjoints, MM. Goyres, Roustan, Mermillan ; MM. Delibes, adjoint au maire de Marseille ; Dalaucq, maire de Lille ; Martin, adjoint à Saint-Etienne ; les délégués de Havre, etc.

La délégation a exposé au ministre la question de la participation de l'Etat dans les dépenses de l'enseignement primaire des villes de plus de 150,000 habitants.

M. Doumergue a répondu qu'il était parfaitement d'accord en principe avec la délégation, mais il a fait des réserves très sérieuses sur la question financière et a renvoyé la délégation à son collègue des finances, qui seul a qualité pour parler avec précision en ces matières.

MM. Chausse, Dussest et les représentants de la municipalité parisienne s'étaient joints à leurs collègues de province, et à l'issue de l'entrevue, ils ont offert à ces derniers un banquet auquel tous ont tenu à assister.

Compléments ces renseignements en annonçant la formation d'un groupe interparlementaire sur ce sujet, de que M. Peytral en est nommé président provisoire.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le bureau du conseil municipal a reçu une délégation des maires représentant les villes de plus de 150,000 habitants, présentes par M. Herriot, maire de Lyon, qui lui a exposé la situation créée à ces villes par les dispositions de l'article 29 de la loi du 25 juillet 1893, concernant les dépenses de l'enseignement.

M. Herriot a soumis le texte d'une proposition tendant à ce que la délégation des représentants de ces villes, ainsi libellée :

« Article unique. — A partir du 1er janvier 1910, les traitements et suppléments de traitement du personnel enseignant dans les villes de plus de 150,000 habitants seront payés par l'Etat, qui recouvrera à cet effet de ces villes une part contributive équivalente à la somme payée par elles pour ces traitements en 1909, déduction faite du produit des centimes spéciaux qui leur était attribué par l'Etat à titre de subvention.

Cette part contributive diminuera chaque année d'un dixième, à partir de 1911. Soient l'article 29 de la loi du 25 juillet 1893 et toutes les dispositions contraires à la présente loi. »

Le bureau du conseil municipal a adhéré à ce texte et a décidé de joindre ses efforts à ceux des représentants des municipalités dans une démarche qui sera faite auprès de M. le ministre des finances pour faire triompher ces revendications qui figurent depuis longtemps dans le programme des élus de Paris.

« Tiens, pardi, c'est des choses qui s'acceptent. L'aubergiste parti vers sa cave, André s'agit et demanda : — Tout le monde va bien chez vous, mon brave Chéri ? — Oui, tout le monde, monsieur l'ingénieur. — Allons, tant mieux, tant mieux... Puis après un silence, pendant lequel André préparait ce qu'il allait dire, il dit : — Quel de nouveau dans le pays ? — Ma foi, pas grand'chose, des bricoles, quoi ! Des chicanes du maire et du garde champêtre ; le conseil qu'est divisé... — Comme à l'habitude ? — Ben sûr, puisqu'ils ne peuvent pas vivre sans se dégoûter des sottises. — Et dans les environs... les fermes ? — Ah ! les fermes ! Ca, par exemple, c'est pas la même chose, en ce d'un nouveau réplique Chéri en fixant l'ingénieur d'un regard indéfinissable. — Vraiment, où donc à la Fontaine-aux-charnes ? demanda André déjà troublé, malgré sa volonté de paraître calme. — Non, non, aux Fermes ! — Ah ! qui donc ? Cette interrogation, faite d'un accent avide, ne parut pas trop surprendre Chéri. Il reprit, jouant l'indifférence : — Préfère-tu que ça, vous intéresserait tout de même, après ça, je ne sais pas trop, pas vrai ? C'est qu'elle est gentille, pour sûr, la fille à Dallobois, vous savez bien, celle-là que vous avez sauvée du feu ? — Oui, eh bien ! lui est-il arrivé quelque chose ? — Ben, dame, on ne sait pas au juste. Ce qu'il y a de sûr et certain, c'est qu'elle est partie, la machine ! Elle a filé, la nuit, sans rien dire, et de

Les 8 heures dans les Mines

VIVIANI DEMANDE A LA COMMISSION SENATORIALE DE HATER SES TRAVAUX

Paris, 26 mai. — Le ministre du travail, M. R. Viviani, a été entendu cet après-midi par la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi accordant la journée de huit heures à tous les ouvriers mineurs qui n'en jouissent pas encore et supprimant les longues coupes.

Il a exposé les réponses qu'il devait faire à toutes les objections d'ordre technique soulevées par le comité des houillères et montré, par des statistiques, que la production de charbon était en période croissante et que la loi actuelle n'y porterait pas plus atteinte que ne l'avait fait la loi de 1905.

Les Postiers révoqués

Une campagne d'agitation des salariés de l'Etat

Paris, 26 mai. — Le Comité Central des salariés de l'Etat s'est réuni hier soir, salle Verneuil, rue des Ecoles, et a examiné la situation créée par la grève des postiers.

Après discussion, les délégués des diverses organisations représentées ont décidé qu'une campagne d'agitation serait entreprise pour obtenir la réintégration des révoqués.

Une intervention aura lieu après du parti radical pour demander l'application des décisions du Congrès de Dijon en faveur des réintégrations des fonctionnaires.

Des démarches seront également tentées au Sénat au sujet de l'examen du projet d'amnistie dont on demandera l'extension en faveur des révoqués.

Un ordre du jour de protestation contre l'arbitraire gouvernemental a été voté. Des mesures ont été prises pour provoquer la constitution immédiate de fédérations départementales du prolétariat administratif qui se tiendront en contact permanent avec l'organisation centrale.

Ces fédérations prendront part à la campagne qui va s'engager sur le terrain électoral pour la conquête du droit syndical. Le bureau a été chargé d'élaborer un rapport sur l'organisation de la campagne de 1910.

Les conclusions de ce rapport seront examinées à la prochaine séance du comité.

UNE PROPOSITION D'AMNISTIE

M. J. Coustant, député de la Seine, vient d'adresser au président du conseil, et au ministre des travaux publics la lettre suivante :

Monsieur le ministre, Estimant qu'à la suite de la crise postale que vient de traverser le pays, une mesure de conciliation, de concorde et d'oubli s'impose, j'ai l'honneur de vous proposer qu'un décret de la séance de vendredi prochain, 28 courant, je déposerai sur le bureau de la Chambre une proposition d'amnistie en faveur des employés et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones, et ayant pour but leur réintégration dans les emplois qu'ils occupaient avant la grève, proposition pour laquelle je réclamerai le bénéfice de l'urgence.

Agrez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

J. COUSTANT, Député de la Seine.

On sait que le président du conseil a déjà déclaré qu'il repousserait toute proposition de cette nature.

Les récompenses du Salon

LES MEDAILLES D'HONNEUR

Paris, 26 mai. — Les sections de peinture sculpture et gravure de la Société des Artistes français ont procédé, cet après-midi, au vote de leurs médailles d'honneur.

Peinture

Volants : 498. — Suffrages exprimés : 489. Majorité : 245.

Guillemet, 108 ; — Paul Chabas, 76 ; — Boutigny, 58.

Paul Gervais, 33 ; — Dechenaud, 20 ; — Adier, 19.

Gagliardini, 18 ; — Saintpierre, 17 — Flameng, 15 ; — Royer, 11 ; Comerre, 9 ; Maxence, 9.

Violente tempête sur la côte d'Espagne

Cinquante barques de pêche auraient sombré

Saint-Sebastien, 26 mai. — Une violente tempête a sévi sur les côtes d'Espagne pendant la nuit du 24 au 25 mai.

Des renseignements reçus de Bilbao et de divers petits ports des provinces de Biscaye et de Guipuzcoa font supposer qu'une cinquantaine de barques de pêche ont sombré. Environ huit cents barques avaient pris la mer mardi soir dans les seuls ports de Biscaye. Presque toutes ont pu se réfugier à Getaria et Motrico. Celles qui ont disparu sont des ports d'Ondarroa, Lequeitio et Bermeo.

Actuellement, des vapeurs recherchent les naufragés sur la côte. On craint qu'il n'y ait beaucoup de victimes.

Les ballons allemands

Chalon-sur-Saône, 26 mai. — Une dépêche de Lausanne, arrivée ce matin à Chalon-sur-Saône, rapporte que le ballon du type « Zeppelin » ; trois officiers allemands le montaient.

La dépêche ajoute qu'ils étaient partis de Strasbourg, et qu'après avoir traversé les Vosges, la Champagne, la Bourgogne, le Jura et le Doubs, ils furent atteints à proximité de Lausanne. Ils étaient munis de puissantes jumelles ; ils se maintinrent presque constamment à une altitude de 800 mètres et furent inspectés longuement toute la région chalonnaise.

La mission marocaine chez M. Pichon

Paris, 26 mai. — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a reçu ce matin, à onze heures, au quai d'Orsay, l'ambassadeur marocain.

Après descente de voiture, les ambassadeurs El Mokri et Fazi, accompagnés de leur suite et de MM. le capitaine Brémont, attaché à la mission militaire de France au Maroc ; Marc, premier drogman ; le capitaine Guyot, attachés tous deux à la mission, pendant son séjour en France ; de Clercq, chef du service de contrôle au ministère des affaires étrangères, ont été reçus par M. Douchemont, attaché au protocole, qui les a introduits dans le salon des Ambassadeurs.

Après le même cérémonial qu'il avait précédé, les ambassadeurs ont quitté le quai d'Orsay et ont ensuite regagné leur hôtel.

Le crime d'Evreux

L'autopsie de la victime. — L'assassin avait un individu de mœurs suspectes

Evreux, 26 mai. — L'assassin du jeune Bouillet, que nous avons signalé hier, est toujours entouré du plus profond mystère. Il a été accablé avec une exactitude inouïe dont les détails, maintenant connus, accroissent l'émotion et l'indignation générales.

Le petit Bouillet et son camarade Louis Buisson avaient, à diverses reprises, essayé de pénétrer dans le cirque en passant sous les toiles, mais ils avaient été pourchassés par des employés. A l'instinct ou Buisson parvenait à se faufiler, en descendant à son camarade de le suivre, un individu survint et se lança à la poursuite du petit Bouillet qui s'enfuit à travers la grille. Il s'agit d'un quadrilatère de 250 mètres de long en contrebas, dont la plus grande partie était plongée dans l'obscurité.

Le docteur Moisson, qui a pratiqué l'autopsie, a relevé sur le côté droit les traces de deux coups de gazou dans la violence de la chute, qui ont déterminé le détachement de la foie et provoqué la mort immédiate. L'enfant avait donc déjà cessé de vivre quand il a été éperonné. La blessure du ventre a la forme d'une entaille dont le section est net et a été faite de bas en haut d'une main sûre, d'un seul coup, sans aucune hésitation.

De cette blessure affreuse, beaucoup de sang avait dû s'échapper et cependant la chemise et la doublure de la culotte en étaient à peine maculées. Il faut donc en conclure que l'enfant était déshabillé, en partie du moins, quand il a été tout entier par la terre ; l'herbe en a été toute soulevée à la place où on a relevé le cadavre.

La réaction sur la gorge a été considérable, tant une suffocation subite qui a empêché l'enfant d'appeler au secours, pendant qu'il subissait les révoltants outrages du misérable qui devait ensuite être son bourreau.

Son crime consommé, l'assassin a eu sang-froid et la présence d'esprit de ramener

ni vu ni connu, on ne sait pas où elle est allée.

— Comment, Madeleine... un mois ma demoiselle Dallobois est partie et n'est plus revenue par l'émission subite qu'elle a faite.

— Oui, partie, envolée ! Ah ! pour sûr que ça n'a pas été sans surprise tout le monde, et son père tout le premier.

Fermez donc, v'la justement qu'il voulait la marier... A qui donc ? — A un jeune homme du château, au fils de madame la comtesse.

— Ce grand garçon brun ? — Oui, monsieur Marcel.

Parait qu'il l'avait demandé, et Dallobois lui avait promis.

Vous pensez bien qu'il était fait de l'occasion.

Seulement la petite en voulait pas... P'tête ben qu'elle avait ses idées sur un autre, pas vrai ?

— Ça c'est sûr, appuya Trilon qui venait de poser le vin blanc sur la table. En disant cela, il regarda malicieusement l'ingénieur, devenu tout pâle, et il coula vers son compère Chéri un coup d'œil significatif.

— Sait-on où elle est allée ? demanda André d'un voix blanche